

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 23 (1878)
Heft: (4): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

italiens, car Victor-Emmanuel était non-seulement le héros de l'indépendance italienne, mais aussi notre camarade, notre frère d'armes. Le grand roi d'Italie était uni par les liens du sang à la maison royale de Portugal, de même que par les liens de la fraternité militaire, et à ce double titre son nom doit être inscrit dans le livre d'or de l'armée portugaise. »

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil des Etats, dans sa séance du 6 février, s'est occupé exclusivement de la question des économies à réaliser en matière militaire. La question de la réduction du nombre des instructeurs en particulier a donné lieu à une longue discussion entre MM. Vigier, Hold, Scherer, Schaller, Welti et Zoshokke. A la votation, les propositions de M. Scherer ont été adoptées et le nombre des instructeurs fixé comme suit :

Infanterie : 1 instructeur chef, 8 d'arrondissement, 1 de tir, 17 de 1^{re} classe ; 63 de 2^e classe ; 8 instructeurs-trompettes ; 4 instructeurs-tambours. Les 12 aides-instructeurs proposés par la commission sont supprimés.

Cavalerie : 1 instructeur-chef ; 3 de 1^{re} classe ; 10 de 2^{me} classe ; 2 aides-instructeurs.

Artillerie : 1 instructeur-chef ; 4 de 1^{re} classe ; 14 de 2^{me} classe ; 18 aides-instructeurs.

Génie : 2 instructeurs de 1^{re} classe ; 4 de 2^{me} ; 3 aides-instructeurs.

Troupes sanitaires : 1 instructeur-chef ; 3 de 1^{re} classe ; 4 de 2^{me} classe.

Administration : 1 instructeur-chef ; 1 de 1^{re} et 1 de 2^{me} classe.

En ce qui concerne la réduction du nombre des écoles de recrues, le Conseil des Etats, comme le Conseil national, décide qu'il n'y en aura plus que deux par division lorsque l'effectif ne dépassera pas 500 recrues par école. En outre, le commandant de bataillon et l'adjudant ne seront plus appelés aux écoles de recrues que pour les trois dernières semaines.

Relativement aux chevaux de remonte de cavalerie, le Conseil des Etats fixe à 130 jours le temps qui devra être employé pour le dressage (le Conseil national avait mis 120 jours).

Enfin, le Conseil des Etats adhère aux résolutions suivantes du Conseil national :

1^o La révision habituelle de la taxe des chevaux est supprimée ; le département militaire peut ordonner une révision en cas de recours, ou lorsqu'il aura des motifs particuliers de faire réviser la 1^{re} taxe ;

2^o Pour l'habillement, le Conseil fédéral fera choix d'étoffes plus solides et à meilleur marché, de manière à obtenir une économie.

3^o Pour toutes les fournitures, on appliquera dans la règle le principe des soumissions publiques avec contrôle.

BERNE. Le 26 janvier est mort à Berne M. le lieutenant-col. Metzner, ancien instructeur en chef de l'infanterie du canton de Berne.

M. Metzner, qui était atteint depuis longtemps d'une affection cérébrale, a succombé à une inflammation de poumons. Il s'était, pendant de longues années, consacré à sa tâche avec un dévouement et une conscience qui lui avaient valu l'estime de tous ses concitoyens.

BALE. — *Tir fédéral.* — Le plan de tir, présenté par le Comité d'organisation de Bâle, pour le tir de 1879, mentionnant la réserve que pour les *bonnes cibles* on ne pourra tirer que dans la position « debout », il en résulte que les jeunes tireurs militaires, plutôt exercés à tirer « à genoux » ou « assis », se trouveront dans une position défavorable et ne tireront qu'à la cible *Progrès*.

Comme il est à désirer que le tir soit aussi fréquenté que possible, non-seulement par les anciens tireurs de profession, mais par la généralité des tireurs, il conviendrait de faciliter le tir dans les diverses positions usitées dans l'armée.

Quelques tireurs confédérés attirent sur ce fait l'attention de l'assemblée des délégués de la société fédérale.

— M. le colonel Merian vient de publier un *Essai sur la théorie du tir* pour les officiers d'infanterie et de cavalerie. Cet ouvrage est particulièrement dédié aux officiers de la IV^e division en souvenir de leur ancien commandant. Nous y reviendrons.

GENÈVE. — Nous avons le regret d'apprendre que M. le colonel Edmond Favre vient de donner, pour motifs de santé, sa démission de commandant de la 2^e brigade d'infanterie (1^{re} division fédérale), fonctions qu'il remplissait depuis la nouvelle organisation militaire. M. le colonel Favre a toujours porté un vif intérêt à tout ce qui concerne notre armée, et d'une manière générale les études militaires tenaient une place importante dans ses préoccupations, comme l'ont prouvé plusieurs travaux spéciaux, en particulier ses belles études sur l'organisation militaire de l'Allemagne et de l'Autriche. L'armée fédérale perd en lui un chef instruit, plein de zèle et de dévouement ; il savait apporter, dans l'exercice de son autorité, une courtoisie bienveillante qui lui valait l'affection de tous ses subordonnés, sans que la discipline et la rigueur du service eussent en rien à s'en ressentir. Les officiers, sous-officiers et soldats de la 2^e brigade d'infanterie regretteront d'autant plus vivement leur ancien commandant qu'il avaient eu un instant l'espoir fondé de le voir placer à la tête de la 1^{re} division.

Un accident survenu dans l'exercice de ses fonctions de commandant intérimaire dont les suites ont été plus sérieuses qu'on ne le pensait tout d'abord, a seul empêché cet officier distingué d'occuper le poste auquel la confiance du Conseil fédéral se préparait à l'appeler. (Journal de Genève, du 13 février).

— Le Conseil d'Etat de Genève, dans sa séance du 11 janvier, a nommé M. Pictet, Aloïs, au grade de lieutenant dans l'artillerie de campagne d'élite (batteries attelées).

Il a promu M. le lieutenant Frey, Alphonse, au grade de premier lieutenant dans l'infanterie d'élite.

ITALIE. — Les circonstances actuelles donnent un certain intérêt à la connaissance des forces militaires de terre et de mer des diverses puissances militaires. Voici, d'après l'*Italia militare*, quel était au 1^{er} janvier 1878 l'état de la marine royale italienne :

1^o 18 navires à vapeur (vaisseaux, frégates, corvettes, garde-côtes cuirassés), parmi lesquels : 3 en construction, 7 en service effectif, 2 désarmés, 6 en disponibilité. Dans ce nombre sont compris les deux vaisseaux *Duilio* et *Dandolo* qui doivent recevoir les fameux canons de 100 tonnes fabriqués en Angleterre.

2^o 4 bateaux porte-torpilles à vapeur.

3^o 2 frégates et 7 corvettes.

4^o 10 avisos, 6 transports, 5 canonnières.

5^o 19 navires à vapeur de différentes forces.

6^o 5 bateaux citernes.

7^o 6 canonnières destinées aux lagunes de Venise.

Soit en total 82 navires dont plusieurs sont de fort beaux types de construction navale et possèdent un armement puissant, les rendant capables de soutenir avantageusement la comparaison avec les vaisseaux des autres nations.

— On lit dans la *Militair Wochenblatt* le récit d'une expérience faite à Posen avec le téléphone, par le capitaine commandant de compagnie Kärner du 3^e régiment d'infanterie Posen n^o 58. Le téléphone devait mettre en communication deux postes de garde, distants de 400 pas environ. Pour concentrer aux deux extrémités du circuit les ondes sonores et pour qu'elles ne fussent pas emportées par le vent ou confondues avec les paroles prononcées par les assistants, chaque téléphone était abrité d'une capote. « Par ce moyen, dit le journal cité, les ondes sonores étaient parfaitement isolées et le vent violent qui soufflait n'empêchait pas du tout leur perception claire et nette. Pour aviser qu'on allait demander un renseignement par la voie téléphonique, on criait fortement dans l'appareil de transmission, un appel quelconque ; la voix était entendue distinctement à l'autre extrémité même des hommes de la garde, éloignés de six pas de l'appareil. A cet appel, il était répondu par le mot : *prêt*, signifiant que l'on était préparé pour recevoir la dépêche, à laquelle il était fait réponse immédiatement ».

Nous ne doutons pas que le téléphone ne soit appelé quand il sera perfectionné à rendre de véritables services à l'art militaire. Nous serions curieux de le voir essayé pour relier, par exemple, une batterie d'artillerie et les observateurs de tir placés aux cibles. Cela permettrait de rectifier facilement et sûrement le tir. Des observations énoncées clairement, par des mots courts et précis, remplaceraient ainsi avantageusement les signaux de drapeaux souvent confus et souvent aussi causes d'erreurs dans la rectification du tir.